



## AVIS DE COURSE

**Epreuve :** *Coupe des Présidents des Yvelines*

**Niveau :** *5B*

**Date :** *13 octobre 2013*

**Support / Classe :** *MINIJI flotte commune*

**Lieu :** *St Quentin en Yvelines*

**1. La régata sera régie par :**

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile**,
- Les règlements fédéraux.

**2. Publicité :**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

**3. Admissibilité :**

La Coupe des Présidents du 78 est ouverte à tous les Présidents d'un club de Voile labélisé FFV, dont l'activité est localisée dans le département des Yvelines. Néanmoins un Président pourra déléguer à sa place un membre élu du Comité Directeur ou Bureau ou Conseil d'administration de son club.

Le Comité Départemental 78 est considéré comme un club permettant la participation de son président ou d'un des membres du son comité directeur.

Le participant devra être en possession d'une licence valide de la FFV (club localisé dans le département des Yvelines) avec un certificat médical à jour.

Le nombre de club participant sera limité à 10 soit le nombre de bateaux disponibles.

**4. Support :**

La Coupe des Présidents du 78 se court sur une flotte commune de MINIJI mise à disposition par le CVSQ. La flotte est limitée à 10 MINIJI.

Les bateaux seront tirés au sort le matin de l'épreuve.

**5. Inscriptions :**

Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra présenter :

- Sa **licence FFVoile** valide de l'année en cours,
- Un **certificat médical de non contre-indication**,

**6. Droits à payer :** néant

**7. Programme du 13 octobre 2013 :**

Confirmation des inscriptions : **de 09h à 10 h.**

Briefing, tirage au sort des bateaux : **10h15**

Signal d'avertissement de la première course à : **10 heures 30**

Remise des prix prévue : **vers 17h**

**8. Instructions de Course :**

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation de l'inscription.

**9. Communication radio :**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

**10. Responsabilité :**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

**11. Composition du Corps Arbitral :**

*Président du Comité de Course :* **Philippe Guesney**

*Président du Jury :*

**Informations complémentaires** Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

**CVSQ BP 229 78051 Saint Quentin en Yvelines cedex**

tel: **01.30.58.91.74** email: **cvsq78012@neuf.fr** <http://www.asso.ffv.fr/cvsq/>

## ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous :



### **Club Voile St Quentin Base de Loisirs de Saint Quentin en Yvelines**

Accès :  
Autoroute A 12  
Sortie Saint Quentin  
Ou A 86 puis N 286.  
(au rond-point suivre les flèches.)

Le centre de voile est situé  
sur la partie Nord de la Base de Loisirs côté Bois d'Arcy, Montigny le Bretonneux  
(L'entrée est près du Camping)  
La partie Sud de la Base est côté Trappes (autre entrée possible)

Position GPS :  
Latitude : 48° 47,38 Nord  
Longitude : 2° 1,14 Est